

Vendredi 25 novembre 2022

BOURG-EN-BRESSE

La FNEC FP-FO demande des moyens pour donner un enseignement adapté aux enfants en difficulté



Une conférence sur l'inclusion scolaire systématique dans l'Ain était organisée, mercredi, à la salle des Dîmes.
Photo Progrès/Josette BESSET

Une quinzaine d'enseignants, d'AED (Assistant d'éducation), d'AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap), de représentants de la FCPE (fédération des conseils de parents d'élèves) et un membre du Centre psychothérapique de l'Ain étaient présents à une réunion conférence sur l'inclusion scolaire systématique dans l'Ain. Un événement organisé par la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC FP-FO), mercredi 23 novembre, à la salle des Dîmes de Bourg-en-Bresse.

Le constat est accablant. 184 places manquent en Instituts médico-éducatifs (IME), et Instituts théra-

peutiques éducatifs et pédagogiques (Itep). Les élèves concernés se retrouvent en classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), quand il y en a, ou dans des classes ordinaires, déjà surchargées, sans AESH car il manque 130 postes pour répondre aux besoins. Les solutions offertes ne sont pas adaptées et génératrices de violence, de rejet, de culpabilisation et d'épuisement des personnels.

Créer des postes d'accompagnement

La FNEC FP-FO demande au ministère de l'Éducation de créer des postes d'accompagnement pour soutenir les élèves en difficultés et, également, de recruter des psycho-

logues scolaires pour combler les importantes vacances. Les difficultés sont dans les écoles mais aussi dans les soins car, pour les élèves susceptibles d'en bénéficier, le Centre psychothérapique de l'Ain ne dispose que de onze à douze lits en pédopsychiatrie et il faut, actuellement, attendre six à huit ans pour obtenir une place en Sessad (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile).

La FNEC FP-FO n'est pas contre l'inclusion scolaire mais affirme que, dans les conditions actuelles, les élèves en difficulté ne bénéficient pas du droit de tous les élèves à avoir un enseignement adapté.

**De notre correspondante
Josette BESSET**